

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 12/04/2016
Reçu en préfecture le 12/04/2016
Affiché le 
ID : 048-214800914-20160411-14_2016-DE

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 14/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11/04/2016**

OBJET : VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

L'an deux mille seize et le onze avril à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA, Nicolas PERRET.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des quatre taxes locales pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2016 :

‣ Taxe d'habitation	7.58
‣ Taxe foncière (bâti)	5.21
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99
‣ CFE	18.64

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 11/04/2016
Le Maire





COMMUNE : **091 MARCHASTEL**
 ARRONDISSEMENT : **48 MENDE**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE MARVEJOLS**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	1	2	3	4	5
	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux de 2015	Taux d'imposition plafonnés 2016	Bases d'imposition provisionnelles 2016	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	70 832	7,58	>>>	77 000	5 837
Taxe foncière (bâti).....	49 525	5,21	>>>	53 600	2 793
Taxe foncière (non bâti).....	20 373	57,99	>>>	20 500	11 888
CFE.....	5 317	18,64	>>>	6 300	1 174
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants ④	>>>			Total :	21 692
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ④	>>>				

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21647 - Total allocations compensatrices ⑥ : 2 525 - Product des IFER ⑧ : 848 - TASCOM ⑩ : - DCRTP ⑪ : -
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget = 6 582 + Versement GIR ① : - Prélèvement pour le FSRIF ⑫ : 21 692 = 21 692
 Product attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) = 21 692 + Product attendu de la majoration ⑬ : -
 Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	6	7	8	9	10	11	12
	Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Produit attendu	Taux de référence 2016 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2016	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation.....	7,58		21 692	7,58	7,58	77 000	5 837
Taxe foncière (bâti).....	5,21		21 692	5,21	5,21	53 600	2 793
Taxe foncière (non bâti).....	57,99		21 692	57,99	57,99	20 500	11 888
CFE.....	18,64		21 692	18,64	18,64	6 300	1 174
						Produit fiscal attendu	21 692

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A MENDE le 14 MARS 2016
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 JOSEPH JOCHUM
 A MARCHASTEL le 11/04/2016
 Le maire, A MARCHASTEL
 Le préfet, le

